

# La France vent debout contre les

Le plan du gouvernement pour favoriser leur expansion fédère et remodèle la contestation, de plus en

MARIE-ESTELLE PECH @MariestellPech

APRÈS les McDonald's et les champs d'OGM, la prochaine cible des écologistes ou des zadistes sera-t-elle l'éolien ? En juin, un feu criminel détruisait une éolienne et en endommageait une autre à Marsanne, dans la Drôme. L'attaque a été revendiquée mi-juin par un site libertaire précisant « s'attaquer aux dominations ». Du bourgeois au militant mélenchoniste en passant par l'anarchiste, le pêcheur et le châtelain, l'opposition à l'éolien est « de plus en plus composite », affirme Fabien Bouglé, porte-parole du collectif d'opposants Touche pas à nos îles!, en guerre contre le projet de parc éolien au large de l'île de Noirmoutier, en Vendée.

Certes, cette opposition a historiquement débuté chez des pronucléaires situés bien à droite, « mais ça change », souligne cet élu versailles, spécialiste du marché de l'art, qui témoigne avoir assisté à une lecture sur le sujet dans une « librairie anar de gauche » à Paris, et qui prophétise « une grande révolte populaire anti-éoliennes ». D'autant que semble s'opérer une mutation : la contestation, jusque-là cantonnée aux citoyens et aux associations anti-éoliennes, trouve désormais des voix et des relais dans le monde politique pour porter le combat. Ainsi Xavier Bertrand, ancien ministre du Travail et actuel président de la région des Hauts-de-France, qui a lancé fin juin un observatoire de l'éolien afin de mieux contrôler l'expansion des parcs dans sa région, qui « définitivement complètement les paysages » et

« coûte les yeux de la tête ». Ou encore ces dix députés, tant de la majorité que de l'opposition, qui ont signé une tribune, « Stop aux nouvelles éoliennes! », dans nos éditions du 20 juin dernier.

La France constitue aujourd'hui le quatrième parc d'Europe derrière l'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Sa proportion d'électricité éolienne représente moins de 5 % de sa consommation mais, d'ici à 2023, les éoliennes terrestres devraient doubler, passant de 7 300 à quelque 15 000. « C'est le deuxième gisement de vent

**De nombreuses associations jouent sur les angoisses des gens, propageant des idées reçues »**

PAULINE LE BERTRE, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE

d'Europe et la deuxième façade maritime. Le potentiel est considérable », selon Pauline Le Bertré, déléguée générale de France Énergie éolienne (FEE). Si l'Allemagne a depuis longtemps compris « la nécessité impérative d'avoir une transition énergétique, en France, de nombreuses associations jouent sur les angoisses des gens, propageant des idées reçues ». Le degré d'opposition à l'éolien serait, selon elle, unique en Europe, lié à notre histoire avec le nucléaire.

De fait, malgré le discours politique français très volontariste sur le sujet,

malgré les sondages favorables à l'éolien menés auprès des Français, l'installation des éoliennes suscite de plus en plus d'opposition. On compte 70 % de recours contre les permis de construire devant les tribunaux administratifs, contre 50 % il y a cinq ans. Une perte de temps pour les promoteurs : la mise en route d'un parc est désormais d'environ neuf ans, contre quatre pour l'Allemagne. Pour accélérer le processus, le gouvernement a décidé de supprimer le premier degré de juridiction, le tribunal administratif, pour passer directement à la cour administrative d'appel. Un projet de décret est actuellement en consultation devant le Conseil d'Etat. Cela se pratique déjà pour les projets éoliens en mer, les multiplexes de cinéma et les supermarchés. Un projet « antidémocratique » pour Fabien Bouglé, et qui, ces derniers mois, mobilise et durcit plus encore le front anti-éolien.

Les associations d'opposants s'offusquent aussi d'un décret paru le 11 juillet qui permet de moderniser les parcs existants sans reprendre de zéro toutes les études d'impact. Que reprochent ces opposants à l'éolien ? Sa laideur, sa proximité avec des habitations et des monuments historiques, ses nuisances sonores, ses lumières « aveuglantes », des installations entachées de multiples prises illégales d'intérêt de la part des élus. Les arguments sont multiples. Et parfois écoutés. Des éoliennes ne seront ainsi pas installées en arrière-plan du paysage du Mont-Saint-Michel, pas plus que du côté du pont du Gard. Pauline Le Bertré, elle, indique qu'en France « les restrictions d'installa-

tion sont les plus élevées d'Europe. On multiplie les études d'impact liées à la biodiversité, le patrimoine, les habitations ». À l'entendre, une éolienne implantée à 500 mètres d'une habitation, le minimum réglementaire, « fait un bruit semblable à celui d'un frigidaire ». Elle vante la compétitivité du mégawatt éolien, 64 euros contre 110 pour le nucléaire dernière génération. Inversement, Karine Poujol, à la tête de l'association Gardez les caps, considère que les 64 éoliennes prévues en baie de Saint-Brieuc provoqueront la mort de la biodiversité sous-marine, alors même que la zone est protégée Natura 2000. Elle anticipe un bruit « semblable à celui d'un décollage d'avion ». Loïc Le Floch-Prigent, ancien PDG d'Elf Aquitaine, défend les coquilles Saint-Jacques du cap Fréhel, qui pourraient être « très affectées » par ces installations fixées par 42 mètres de fond. L'ancien industriel se défend de jouer pour le camp des pronucléaires, lui qui a « toujours défendu le fait qu'il fallait diversifier », rapporte-t-il au Figaro. Il met en doute cette politique qui « pénalise notre compétitivité en augmentant nos importations de matériel : 95 % des investissements de l'éolien viennent d'Allemagne, du Danemark, d'Inde ou de Chine, tandis que deux tiers des exploitants viennent d'ailleurs ».

Ce printemps, la Cour des comptes affirmait que « le tissu industriel français a peu profité du développement des énergies renouvelables ». Malgré des moyens considérables, qui se sont élevés en 2016 à 5,3 milliards d'euros. La prévision de dépense publique en 2023, elle, est de 7,5 milliards d'euros. ■

**7 300**  
éoliennes

sur le territoire français, fin mars 2018. Elles sont réparties dans 1 230 parcs, la plupart comptant moins de 10 unités

Ci-dessous, à gauche : le parc éolien de Mazeray-Bigny en arrière-plan de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, en Charente-Maritime. À droite : les éoliennes dressées sur le col de la Serra, à Erça, au Cap Corse.



VIC ENVIRONNEMENT - PHOTOTIZ/ALAMY



## Parcs, production... La filière se développe malgré certains freins

DELPHINE DENUIT ddenuit@lefigaro.fr

LA FILIÈRE éolienne terrestre connaît un fort déploiement depuis 2015, sous l'impulsion politique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030. Si une grande majorité de l'énergie renouvelable reste aujourd'hui produite par nos quatre cents barrages hydrauliques, la part de l'éolien terrestre dans le mix énergétique croît chaque année. La Fédération Énergie éolienne (FEE) recense à fin mars 1 230 parcs éoliens, soit 7 300 éoliennes réparties sur l'ensemble du territoire.

Mais c'est en Occitanie, dans le Grand Est, les Hauts de France et le Centre-Val de Loire que l'on retrouve la puissance installée la plus forte : aujourd'hui, elles regroupent plus de 60 % de la production nationale, selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Résultat : l'énergie éolienne terrestre représente, au premier semestre, 6,3 % de la consommation nationale d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 12 millions de ménages (hors chauffage et eau chaude), selon les derniers chiffres de la FEE. La part de l'éolien devrait grimper dans les pro-

chaines années, jusqu'à atteindre, selon le SER, 16 % du mix électrique en 2030 avec un parc de 40 gigawatts (GW). Actuellement, on en est loin : la puissance du parc éolien terrestre installé s'élève à 13,6 GW, soit moins de 10 % de la puissance des parcs européens. Mais « la France devrait tenir l'objectif de l'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie d'un parc installé de 15 GW à fin 2018 », assure, confiante, Pauline Le Bertré, déléguée générale de la FEE.

### Un stockage problématique

Pour peser dans le mix électrique, le développement de l'éolien doit encore surmonter plusieurs obstacles. Techniques, d'abord. À la différence d'une centrale, qui fournit de l'énergie en continu, une éolienne produit une énergie intermittente dont le stockage reste problématique. C'est là que le bât blesse. Car, même si la France représente, selon les experts, le deuxième meilleur potentiel venteux d'Europe, la production d'énergie éolienne reste aléatoire et donc difficilement comparable avec celle des énergies fossiles. Autre frein à son développement : son coût. À 65 euros en moyenne le mégawattheure (MWh), le coût de l'éolien terrestre reste supérieur à celui du nucléaire (42 euros/MWh). Mais le SER anticipe une baisse de 30 % de son prix en 2030, s'établissant à 50 euros le

MWh. Enfin, troisième entrave au développement de l'éolien : sa réglementation. La FEE a récemment dénoncé les conditions du dernier appel d'offres bouclé fin mai. Celui-ci n'a rassemblé que 300 mégawatts (MW) de projets, au lieu des 500 MW attendus par l'Etat. Les industriels n'ont pas souhaité concourir pour ne pas prendre de risques face à une réglementation mouvante.

Le Conseil d'Etat vient en effet de retoquer l'autorité en charge de délivrer et d'octroyer les appels d'offres. Dans son avis, il estime que le préfet ne peut pas être compétent à la fois pour réaliser les évaluations environnementales des projets et les autoriser. Pour les parcs dont l'autorisation est purgée de tout recours, cela n'a guère d'incidence. Mais pour tous les parcs dont l'autorisation est en cours d'instruction (3 000 MW) ou ceux pour lesquels l'autorisation est attaquée, le risque d'annulation est grand. « Au regard des temps de développement actuels des projets (cinq à sept ans minimum, NDLR), cette situation de blocage retardera les volumes installés à horizon 2020-2021 », s'inquiète la déléguée générale de la FEE. De quoi mettre en danger la filière ? Non, rassure le ministre de la Transition écologique et solidaire, qui promet de résoudre ce problème réglementaire par décret dès la rentrée. ■

## Le long des côtes, l'éolien tourne au ralenti

**800**  
foyers français  
sont alimentés  
en moyenne par  
une éolienne de 2 MW

**6,3 %**  
de l'énergie  
produite en France  
au premier  
semestre provient  
de l'éolien

**65**  
euros  
coût moyen du  
mégawattheure  
produit par l'éolien  
terrestre, encore  
supérieur à celui  
du nucléaire

TRÈS DÉCRIÉ en France, l'éolien en mer n'a pas le vent en poupe. Annoncée le 26 juillet, la décision de Naval Energies de mettre fin à ses activités dans l'hydrolien a été le dernier contretemps d'une filière - les énergies marines renouvelables - qui accumule depuis des années échecs et péripéties. Deuxième surface maritime mondiale avec 3 500 kilomètres de côtes, l'Hexagone dispose pourtant d'une situation géographique qui se prête particulièrement bien à son développement. Le pays constitue le « deuxième gisement éolien d'Europe derrière la Grande-Bretagne et devant l'Allemagne », selon la société de conseil européenne BearingPoint, qui estime que la France est « moins ambitieuse que ses voisins ».

### Premiers parcs en 2021

En 2009, le Grenelle de la mer avait en effet fixé pour objectif d'atteindre 6 gigawatts (GW) d'éolien en mer posé à l'horizon 2020 (contre 20 GW visés par la Grande-Bretagne). Non seulement cet objectif ne sera pas atteint mais on sait déjà qu'en 2020 le nombre d'éoliennes le long des côtes françaises s'élèvera à... zéro. Nos voisins, eux, en comptent plus de 3 600 le long de leurs côtes. Certes, une éolienne flottante (arrimée sur un flotteur en béton) a été installée au printemps au large

du Croisic, en Loire-Atlantique, mais il s'agit d'un projet pilote pour tester la performance du dispositif.

Les premiers parcs en mer ne devraient pas être opérationnels avant fin 2021. Emmanuel Macron vient, en juin, de donner son feu vert définitif au développement de six projets. Il a conditionné son accord à une renégociation tarifaire avec les industriels, qui avaient remporté les appels d'offres en 2012 et 2014. Au final, l'Etat a réduit ses subventions de 40 %, soit près de 15 milliards d'euros d'économies pour le contribuable, ramenant ainsi le coût du mégawattheure (MWh) à 150 euros au lieu de 200. Du Tréport jusqu'à l'île d'Yeu-Noirmoutier en passant par Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer et Fécamp, ces six projets regroupent plus de 400 éoliennes pour une puissance d'un peu moins de 3 gigawatts et font tous l'objet de recours en justice.

Quatre autres projets de fermes flottantes pilotes ont été confirmés par l'Ademe. « À horizon 2023, ces projets devraient représenter 2,5 % de la consommation électrique globale », estime Pauline Le Bertré, déléguée générale de France Énergie éolienne (FEE). D'ici à 2028, l'association table sur une puissance installée de 12 GW, capable de générer 10 % du mix électrique national. ■

D.D.